

der avec autant de soin le projet d'établissement du bureau de conditionnement. Agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

### Belgique

**JEMMAPES.**— Par suite d'une fausse manœuvre dans une fosse d'écoulement, hier, et trois ouvriers très-gravement blessés. L'ouvrier BÉROLIERS CATHOLIQUE (suisse). — Le jour même où le Sénat belge votait la loi sur l'enseignement, M. le doyen de Roulers ouvrait en cette ville, au hameau Belle-Vue, une belle école gardienne catholique et libre, qui peut contenir 500 enfants. — M. le curé de Marchelle a annoncé dimanche au prône que pour le mois d'octobre prochain, une école pour garçons sera ouverte au même lieu; peu de temps après aura lieu l'installation d'une autre école pour les filles. Ces bonnes nouvelles ont été accueillies avec beaucoup de joie par la population et on peut dire que le succès de ces écoles est assuré.

— S. G. Monseigneur l'Evêque de Gand vient d'établir dans sa ville épiscopale un Comité pour l'enseignement et la défense de l'enseignement catholique primaire dans tout le diocèse, comité qui sera relié à d'autres comités établis dans chaque doyenné et même dans chaque paroisse.

### FAITS DIVERS

— On écrit de Rome, 3 juillet. « La Cour de cassation a prononcé son arrêt dans la cause de M. de Cassagnac. Elle a rejeté la requête de M. de Cassagnac et a condamné celle-ci aux dépens. » — Le cru de Peyraguey, premier grand cru de vins blancs de Sautes, appartenant au duc de la Trémouille, avait été adjugé à une première enchère, pour la somme de 136,000 francs. Une deuxième enchère de 50 francs seulement au profit de M. de Gredy. Le cru de Peyraguey avait été, en 1865, acheté par M. le comte Buchholtz à M. Saint-Hilaire Dupuy 300,000 fr.

Depuis quelque temps, la gare de Marseille expédie chaque semaine 250 à 300 wagons de moutons ou de boufs pour Paris. Ces envois, qui proviennent en grande partie d'Afrique, vont, dit le *Sinophore*, continuer tout l'été.

— Hier a eu lieu la première vacation de la vente des tableaux provenant de la succession de Mme Massard. Elle comprenait exclusivement les tableaux modernes et a produit près de cent mille francs. La *Jeune fille aux Tourterelles* de Chaplin, a été achetée 3,000 francs. On y a vu aussi une *Jeune fille jouant de la guilote*, 3,000, et l'*Educateur de la petite sœur*, 3,100.

Les peintures décoratives de Chaplin, plafonds, panneaux et dessins de porte, exécutés dans le rez-de-chaussée de l'hôtel, ont été adjugés pour quinze mille francs à M. Durand Ruel. Deux Daubigny ont monté, l'un à 5,500, l'autre à 4,400. — Une *Forêt*, du Diaz, a été achetée 7,000 francs.

Un *Ph. Rousseau*, *Etang dans la forêt*, a été adjugé pour 6,500 francs. Deux grands tableaux de Ziem, *Constantinople* et *Vénise*, chacun 4,000 francs. Le prix le plus élevé de la vente, 8,100 francs, a été pour un très petit tableau de F. Millet, *Scene paysanne au repos*.

— Mardi soir a eu lieu le banquet annuel des anciens élèves de l'université catholique de Paris. Dès que l'université a accompli une année de son existence, les élèves qui venant d'en sortir ont fondé une association amicale. A cette réunion étaient conviés M. l'abbé Coulli, vice-recteur; M. l'abbé de Lapparent, Terrat, professeur; et M. Depeyre, ancien ministre du 24 mars.

— Le *Petit Journal* raconte l'incroyable fait qui suit : En plein jour, hier, Mme X..., qui habite dans le quartier Montmartre avec sa petite fille, âgée de huit ans, venait de déboucher de son appartement au coin du boulevard, et se dirigeait vers la Madeleine, lorsqu'un individu, assez bien mis, qui les suivait depuis quelque temps, se précipita et donna un coup de la main sur la tête de la petite. La pauvre enfant poussa un cri et s'évanouit dans les bras de sa mère.

— Avant que les passants, accourus auprès de la mère et de la fille, aient pu se rendre compte de ce qui se passait, l'individu, cette brutale et lâche agression avait traversé la chaussée et disparu.

La petite fille fut transportée dans la pharmacie voisine, où un médecin constata que fort heureusement elle n'avait subi aucune gravité et paraissait avoir été faite à l'aide d'une lame de canif.

Mme X..., invitée à porter plainte chez le commissaire de police du quartier, refusé.

Au gardien de la paix, qui a dressé procès-verbal du fait, elle a déclaré ne pas connaître l'agresseur.

C'est une simple réflexion générale que nous faisons. M. le président Thévénin doit diriger les débats.

M. le procureur général Dauphin, ainsi que nous l'avons déjà dit, occupe le ministère public. Il est assisté de M. l'avocat général Loubère.

M. Lachaud est au banc de la défense. L'affluence est nombreuse et des célébrités de toute nature sont présentes sur les bancs de bois réservés d'ordinaire aux témoins, dans les loges réservées aux juges, et sur les fauteuils disposés derrière la Cour.

A cette dernière place, M. Bertault, procureur-général à la Cour de cassation; tout près, M. Lepelletier, l'ancien conseiller à la même Cour, l'ancien garde des sceaux du maréchal, M. de Cassagnac père, M. Cuzco d'Ornano.

M. le président constate l'identité de M. Cointre, gerant, et de M. Paul de Cassagnac, rédacteur en chef du *Pays*.

Voici les passages principalement incriminés : Numéro du 10 mai. La France a eu trois fois le malheur et l'humiliation de voir la République se débâiller sur elle comme un fleau.

La liberté, c'est ce que vous avez promis mensongèrement, et c'est ce que vous ne donnez pas. La liberté, c'est ce que vous dites, et ce que vous ne faites pas.

C'est l'affirmation sur vos lèvres et la négation dans vos actes; c'est votre apostrophe quand vous parvenez aux affaires, alors que la liberté était votre cri de guerre quand vous étiez en opposition.

La liberté, c'est votre flétrissure, parce que son nom seul démontre qu'il n'y a rien de commun entre le divin principe et vous. La liberté, enfin, ce sera votre condamnation prochaine, et tout ce que vous avez voulu faire votre apparence, contempteurs de l'autorité qui est notre principe à nous, vous apparaissez petit à petit comme des gens indignes de gouverner.

Et quand cela sera suffisamment démontré par vos paroles et par vos actes, quand on verra que vous avez renversé la monarchie sans être capables de faire mieux ou de mieux que la République, quand on s'apercevra que tous vos hommes politiques ne sont que des salubranques odieux et famélieux, faisant le paradoxe devant l'opinion et battant la grosse caisse sur le ventre de la France, alors qu'ils la barquent et qu'ils s'en vont pour son argent... quand tout cela aura lieu, ce qui est moins loin qu'on le pense, alors il arrivera pour votre troisième République ce qui est arrivé pour les deux autres : un dégrat, un dégrat, s'éleva sur quatre coins de notre pays et la balaiera.

Numéro du 11 mai. Les républicains trouvent moyen d'abuser de la saur, tout ce que la France honnête a la tradition d'aimer et de respecter.

De la magistrature ils rêvent et tentent de faire un valelail à la dévotion de leur héme et de leurs fureurs. De l'armée ils feraient volontiers les gardes du corps de l'ignoble révolution, l'obligent à jouer la *Marseillaise* et glorifiant les officiers qui se révoltent contre la discipline.

C'est logique... Lorsque Robert Macaire gouverne, c'est aux gendarmes à filer doux. Dans le numéro du 11 mai, on reproche à M. de Cassagnac les lignes suivantes : Le ministère traque de plus en plus, et de larges fissures, d'énormes crevasse s'y montrent.

La République, comme le sol du passage Gondou, s'affaiblit. On dit qu'il y a trois ministres d'un côté qui cherchent à nuire et qu'il y a trois ministres de l'autre côté qui veulent une autre chose.

L'élément modéré du cabinet est en lutte avec l'élément radical. Celui-ci veut marcher en avant, veut le retour à Paris, veut l'indépendance du conseil municipal, veut même sa prépondérance; celui-là veut un moment d'arrêt, trouve qu'on va trop vite et estime qu'il air de la République.

Il invectivera les ardeurs de la lutte, les ardeurs de son tempérament. Non ! A mon sens, M. de Cassagnac est absolument froid. Hne dit que ce qu'il veut ! En voulez-vous une preuve ? Il a écrit ceci un jour : « J'ai accepté une mission ; je ne faillirai pas à mon devoir. On ne jette pas en bas un gouvernement en regardant l'altitude prudente. Je suis un soldat de l'idée, je me bats pour mon idée... et qui combat s'expose. Je veux renverser la République, c'est mon but, c'est mon avenir, c'est ma fièvre ! »

« Si vous êtes décidé comme moi, à faire respecter le gouvernement qui nous donne l'ordre et la paix, je ne connais pas de décalorisation plus séditieuse ! »

« Un jour, qu'un affreux malheur arrive, auquel il est juste de payer un coup de douleur sympathique, que voit-on dans la presse bouapartiste ? Les discussions s'élevaient sur la valeur des testaments et sur les héritages, comme si la République n'existait pas, comme si la Constitution impériale était en vigueur. Le désarroi qui régnait dans le parti bouapartiste, la discussion à laquelle on s'y livre, tout cela est détestable, tout cela est de ce genre, porteur dans la voie libérale les gouvernements et les législateurs qui hésitent encore. Il ne se résignent certes point à déserter, mais ils ne sont pas de cette qualité. Leur intérêt même leur interdit toute demande de nous octroyer la liberté, qui est notre droit.

« Pour le *Gaulois* : « C'est un fait, les procès de presse ont été faits. Lien respecter du moins, et si la fameuse loi qu'on nous promet sans cesse et que nous ne voyons jamais paraître est enfin votée, l'acquiescement de M. Paul de Cassagnac n'y aura pas contribué. »

« Le *Pays* voit dans l'acquiescement de M. Paul de Cassagnac une leçon cruelle, mais méritée pour le ministère ; de sages amis tout vainement prévenus de l'impression que ce fait produirait, ont les avertis et le rédacteur en chef du *Pays* sort de l'audience, justifié, acclamé, encouragé ; voilà vraiment un beau résultat ! Les gouvernements ne sauraient-ils s'épargner des aventures qui les discréditent ? »

« Voilà la leçon, s'écrie *Paris-Journal*. Elle est précise, claire, eruelle pour ceux qui la se sont maladroïtement attirée. Elle est précieuse, elle est libératrice, et s'il nous espérons, dit à son tour le *Globe*, que la leçon ne sera pas perdue pour le gouvernement. Sa force, Dieu nous garde de vouloir l'affaiblir, n'est pas dans ses lèvres, mais dans son cœur. Sa liberté, et s'il veut que son énergie commande le respect, qu'il applique uniquement à la stricte exécution des lois. »

« L'acquiescement de M. Paul de Cassagnac est un fait qui a été remarqué. Aussi bien, messieurs, je ne discuterai pas mes articles. Ce n'est pas sur ce terrain que je me veux placer. »

M. de Cassagnac lui fit une série d'articles dirigés contre l'impératrice et le prince impérial. Il arrive même à un article qu'il est, parait-il, impossible de lire en public.

M. de Cassagnac, à son tour, déclara l'audience n'est pas à lui, mais à M. Lachaud. — C'est vrai, ça ne peut pas se lire.

M. Paul de Cassagnac. — Il y a donc deux justices en ce pays, il y en a une pour M. de Cassagnac et une pour les autres.

M. de Cassagnac termine par une brillante péroraison. Messieurs les jurés, vous m'acquiescitez. Si vous êtes républicains, vous vous souviendrez que nous sommes sous un régime de liberté.

Si vous êtes monarchistes, vous vous souviendrez que nous avons les mêmes principes. Et nous ne sommes pas trop les uns et les autres. Allons-nous, j'ai fait tout et j'ai fait tout long et vite pour le maintien de l'union conservatrice.

Une dernière réflexion. Nous sommes deux devant vous. M. le procureur général a parlé de l'un, il a oublié l'autre. Vous ferez comme lui, vous oublierez Cointre. L'audience est suspendue.

A la reprise, M. Lachaud, prenant la parole, déclare qu'il ne vient pas défendre son client, mais discuter comme avocat les éléments du procès et demander l'acquiescement.

« Si vous renoulez, poursuit-il, à faire condamner M. de Cassagnac, vous ferez plus de tort à vous-mêmes et au gouvernement qu'à mon client, car vous rendrez célèbres toutes les infamies qui viennent d'être lues ici. »

Lisant ensuite les articles incriminés, M. Lachaud soutient qu'en votant les poursuites, la majorité a voulu se débarrasser de M. de Cassagnac. Et il s'attaque à dénoncer que les poursuites ont été engagées illégalement.

C'est, dit-il, d'ailleurs, l'homme politique qui a surtout voulu frapper. M. Lachaud rappelle la comparaison faite par M. de Cassagnac entre le crime et le crime de la loi des extraits et conclut de cette comparaison que ce n'est pas le journaliste que l'on poursuit. Il développe enfin cet argument que M. de Cassagnac, malgré quelques violences à son égard, n'est jamais sorti du terrain de la discussion permise, et demande l'acquiescement surtout à cause de la généralité et de l'honnêteté de son client.

M. le procureur général réplique en insistant sur le caractère injurieux des attaques de M. de Cassagnac contre la République. Quant aux amnisties dont a parlé le prévenu, tous ont été condamnés, et il est évident que le rapporteur n'ont été graciés qu'après avoir subi une bonne partie de leur peine.

M. de Cassagnac demande à ajouter un dernier mot à sa défense. Il revient sur les principaux points de sa plaidoirie en appuyant sur les légalités du traitement fait à lui et aux autres journalistes. Il veut même lire d'autres articles, mais le président s'y oppose.

M. Depretis avait déclaré préalablement qu'il ne se prononcera sur le fait de la démission de M. Depretis et qu'il se prononcera sur le fait de la démission de M. Depretis et qu'il se prononcera sur le fait de la démission de M. Depretis.

Une explosion. — Glasgow, 3 juillet. Une explosion de feu grisou a eu lieu à la houillère de High-Blaityre. Il y a cinquante morts.

### NOUVELLES DU SOIR

Paris, 4 juillet 1879. Voici les réflexions que l'acquiescement de M. Paul de Cassagnac inspire aux journaux du matin.

« L'acquiescement est d'avis que, de ces expériences éclatantes, comme celle de ce jour, porteur dans la voie libérale les gouvernements et les législateurs qui hésitent encore. Il ne se résignent certes point à déserter, mais ils ne sont pas de cette qualité. Leur intérêt même leur interdit toute demande de nous octroyer la liberté, qui est notre droit. »

« Pour le *Gaulois* : « C'est un fait, les procès de presse ont été faits. Lien respecter du moins, et si la fameuse loi qu'on nous promet sans cesse et que nous ne voyons jamais paraître est enfin votée, l'acquiescement de M. Paul de Cassagnac n'y aura pas contribué. »

« Le *Pays* voit dans l'acquiescement de M. Paul de Cassagnac une leçon cruelle, mais méritée pour le ministère ; de sages amis tout vainement prévenus de l'impression que ce fait produirait, ont les avertis et le rédacteur en chef du *Pays* sort de l'audience, justifié, acclamé, encouragé ; voilà vraiment un beau résultat ! Les gouvernements ne sauraient-ils s'épargner des aventures qui les discréditent ? »

« Voilà la leçon, s'écrie *Paris-Journal*. Elle est précise, claire, eruelle pour ceux qui la se sont maladroïtement attirée. Elle est précieuse, elle est libératrice, et s'il nous espérons, dit à son tour le *Globe*, que la leçon ne sera pas perdue pour le gouvernement. Sa force, Dieu nous garde de vouloir l'affaiblir, n'est pas dans ses lèvres, mais dans son cœur. Sa liberté, et s'il veut que son énergie commande le respect, qu'il applique uniquement à la stricte exécution des lois. »

« L'acquiescement de M. Paul de Cassagnac est un fait qui a été remarqué. Aussi bien, messieurs, je ne discuterai pas mes articles. Ce n'est pas sur ce terrain que je me veux placer. »

M. de Cassagnac lui fit une série d'articles dirigés contre l'impératrice et le prince impérial. Il arrive même à un article qu'il est, parait-il, impossible de lire en public.

M. de Cassagnac, à son tour, déclara l'audience n'est pas à lui, mais à M. Lachaud. — C'est vrai, ça ne peut pas se lire.

M. Paul de Cassagnac. — Il y a donc deux justices en ce pays, il y en a une pour M. de Cassagnac et une pour les autres.

M. de Cassagnac termine par une brillante péroraison. Messieurs les jurés, vous m'acquiescitez. Si vous êtes républicains, vous vous souviendrez que nous sommes sous un régime de liberté.

Si vous êtes monarchistes, vous vous souviendrez que nous avons les mêmes principes. Et nous ne sommes pas trop les uns et les autres. Allons-nous, j'ai fait tout et j'ai fait tout long et vite pour le maintien de l'union conservatrice.

Une dernière réflexion. Nous sommes deux devant vous. M. le procureur général a parlé de l'un, il a oublié l'autre. Vous ferez comme lui, vous oublierez Cointre. L'audience est suspendue.

A la reprise, M. Lachaud, prenant la parole, déclare qu'il ne vient pas défendre son client, mais discuter comme avocat les éléments du procès et demander l'acquiescement.

« Si vous renoulez, poursuit-il, à faire condamner M. de Cassagnac, vous ferez plus de tort à vous-mêmes et au gouvernement qu'à mon client, car vous rendrez célèbres toutes les infamies qui viennent d'être lues ici. »

Lisant ensuite les articles incriminés, M. Lachaud soutient qu'en votant les poursuites, la majorité a voulu se débarrasser de M. de Cassagnac. Et il s'attaque à dénoncer que les poursuites ont été engagées illégalement.

« Mlle Bernage a été entendue hier, par le même juge d'instruction, et à titre de témoin seulement. Son interrogatoire a duré plus d'une heure. »

« Le même journal nous apprend aujourd'hui que l'auteur des articles signés « Vieux petit employé » s'appelle M. Yves Guyot. »

Petite Bourse du 3 juillet. 3 0/0, 82,70. — Amortissable, 84,90. — 5 0/0, 116,81 7/2. — Italien 92,20. — Banque d'Orléans, 312,50. — Enghien 100,40. — 2 1/2 0/0, 104,00. — Florin, 69,69 1/8 1/16. — Russe 92 3/4, 13/16, 11/16. — Hongrois 85 84,3/8. Ferme, mais sans affaires.

Dépêches Télégraphiques. France. Bordeaux, 3 juillet. D'un se vice funèbre a été célébré aujourd'hui, à midi, dans l'église Notre-Dame de la rue de la Harpe. Notre-Dame de la Harpe. Mille personnes environ, parmi lesquelles beaucoup de dames et de jeunes, y assistaient.

« Un officier en uniforme était au nombre des assistants. L'absence de M. Pascal, l'ancien préfet, a été très-remarquée. »

Angleterre. Londres, 3 juillet. Le prince de Galles fera, mardi, l'ouverture de nouvelles salles de l'hôpital français. Il visitera probablement, lundi, Albert Hall.

L'impératrice Eugénie commence à reprendre des forces. La publication des bulletins du docteur Corvisart cesse à partir d'aujourd'hui.

La paix avec les Zoulous. Londres, 3 juillet. Le *Daily News* publie, dans une édition spéciale, la dépêche suivante : Des ouvertures de paix ont été faites par Cetiwayo.

« Les autorités anglaises ont offert un armistice à certaines conditions, en attendant que les conditions définitives de la paix que fixera l'Angleterre. On espère que ces négociations amèneront la paix. »

La Paix au Kalkar-kamp. Londres, 3 juillet. Le *Pall Mall Gazette* publie la dépêche suivante : Rome, 3 juillet. « Les négociations entre l'Autriche et M. de Bismarck se poursuivent activement. On pense qu'une convention sera conclue avant que le successeur du docteur Falk, ministre des cultes de Prusse, démissionne, ne soit nommé. »

La question égyptienne. Constantinople, 3 juillet. La nomination de Barathody-pacha et celle de Mounif Effendi, comme commissaires chargés de la délimitation des frontières grecques ont été soumises à la sanction du sultan.

On annonce que les observations faites à la Porte, par M. Layard et par M. Fourrier, relativement à l'Egypte visent plutôt la forme que le fond. On croit que ces diplomates ont suggéré à la Porte les moyens d'aplanir les difficultés existantes.

Le sultan paraît vouloir renoncer à faire entrer Mahoud-Nedim pacha dans le ministère ; l'ancien grand vizir repartirait la semaine prochaine.

La Porte dément qu'elle ait eu l'intention de fusionner les régimes de Tunis et de Tripoli.

Le prince de Battemberg quittera Constantinople immédiatement après la réception du firman d'investiture.

Le journal officiel publie aujourd'hui une lettre adressée par le nouveau Khédive au chef Chérif pacha.

La lettre exprime le vif désir qu'a le Khédive de voir se terminer promptement la crise financière actuelle.

Le Khédive signale surtout comme remèdes à apporter à la situation, une diminution sensible dans les dépenses publiques, l'instaurer de nouvelles fonctions intégrés dans les différents services publics et l'application de réformes administratives et judiciaires.

En ce qui regarde l'application de ces réformes, le Khédive compte sur l'appui de la nation entière et sur le patriotisme de tous les fonctionnaires.

### CHAMBRE DES DEPUTES

(Service télégraphique particulier) Séance du 4 juillet. Présidence de M. GAMBETTA. La séance s'ouvre à 2 heures.

Le projet Ferry. La Chambre continue la discussion du projet de loi contre la liberté de l'enseignement supérieur. L'article II est adopté avec la modification présentée par M. Beaussire.

### DERNIERE HEURE

Le lieutenant Carey devant un Conseil de Guerre. Londres, 4 juillet, 4 h. s. Des avis de Capetown annoncent que le lieutenant Carey qui accompagnait le Prince impérial dans la reconnaissance où il a trouvé la mort, passera devant un Conseil de guerre.

Projet de paix chez les Zoulous. Deux envoyés de Cetiwayo, chef des Zoulous, sont arrivés à Petersmaritzburg, demandant aux autorités anglaises de fixer une date à laquelle pourrait avoir lieu une conférence en vue de traiter des conditions de la paix.

Ils ont été envoyés au quartier-général. Armistice. Le bruit court dans l'armée anglaise qu'un armistice de 15 jours aurait été conclu.

Nouvelles parlementaires. Versailles, 4 juillet, 4 h. 30. Contrairement à l'attente générale, la discussion du projet Ferry ne sera pas terminée demain. La discussion de l'article VII ne viendra que lundi.

Le corps du Prince impérial. Madrid, 4 juillet. Le transport *Orontes* ayant à son bord le corps du prince Louis-Napoléon, est arrivé ici ce matin. Il est reparti à midi.

### COMMERCE

MARCHÉ LINIER DE LILLE. 3 juillet 1879. LINS DE PAYS. — Un cours d'affaires, ordinairement plus calme, les transactions ont été moins importantes que les semaines précédentes. Prix sans changement, les lins supérieurs sont rares et obtenus à des prix un peu plus élevés.

ROUPES DE PÉRONAGE. — Il se traiterait d'ailleurs de certains coupons par le chèque était plus abondant, notamment en sortes de Russie roules à l'éau, dans les diverses qualités; en Russie roules à terre, dans les qualités communes.

LINS DE RUSSIE. — Moins d'affaires que la semaine dernière, les apports directs subventionnés ont été moins nombreux, les transactions ont eu lieu aux anciens prix.

LES. — La demande est peu active, les consommateurs sont impressionnés par les chiffres importants qu'ils ont faits il y a quelques semaines, prix sans changement.

LES. — La situation reste la même, vente facile à prix très-fermes.

TOILES. — Les transactions ont été peu importantes cette semaine pour tous les genres. Nous ne sommes pas dans une période de vente active.

MARCHES BELGES. Sans changement, les qualités communes sont plus calmes. (Journal-Circulaire.)

PORT DE DENKERSHUIJ. — Importations et exportations des matières textiles du 25 au 30 juin 1879. Importations. — Lins 898,577 k. — Jute 128,100 k. — Chanvre 222,222 k. — Etoffe 46,222 k. — Fils de jute 222,222 k. — Fils de lin 222,222 k. — Toiles de lin 643 k. — Toiles de jute 222,222 k.

Exportations. — Lins 222,222 k. — Chanvre 222,222 k. — Etoffe 160 k. — Jute 0,000 k. — Fils de lin 0,000 k. — Fils de jute 13,750 k. — Toiles de lin 2,610 k. — Toiles de jute 2,760 k.

NOUVELLES DE LA RECOLTE. LILLE, 2 juillet. — Les grosses pluies continuent à planer et à souffler. On craint qu'il n'en résulte une diminution de rendement et de qualité. On a commencé à arracher un peu de lins en Belgique.

CORRESPONDANCE FINANCIERE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) POUR LE CHÈQUE DU JOURNAL « BOURSE » 11, RUE LAFFITTE, PARIS. Bourse du 3 juillet 1879. Le mouvement de hausse commencé hier n'a pas été poussé plus loin, mais les hauts cours ont été presque tous confirmés aujourd'hui et par cela même consolidés. Les rentes françaises ont fait preuve de la plus grande fermeté. Le 3 0/0 finit à 82,65, le 5 0/0 à 116,75 et l'amortissable à 84,95.

COMPTOIR DES FONDS PUBLICS  
IF. MASSE  
82 et 84, rue Richelieu, Paris  
ACHATS et VENTES de toutes valeurs au Comptant et à Terme; Rentes françaises et étrangères; Actions et Obligations de Chemins de fer, de Sociétés de Crédit, etc., en un mot, de toutes les Valeurs se négociant à la Bourse et en Banque.  
Courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des Agents de Change de Paris, sans Commission.  
Afin d'offrir toutes facilités de garanties les Achats et Ventes se feront de la main à la main; Escompte contre titres.  
Arbitrage, Liquidations, Titres, Bons, Remises, etc., sur toutes valeurs.  
Souscriptions sans frais à tous les emprunts encaissement gratuit de tous les coupons.  
176, rue de Coligny, Roubaix  
Eviter les contrefaçons  
CHOCOLAT  
MENIER  
Exiger le véritable logo